

## COMMISSION NATIONALE DE MARCHE CNM – PV DE LA REUNION N°3/2019 MARDI 14 MAI AU SIEGE DE LA FFA

<b>Président</b>	Dominique PLEE
<b>Présents Groupe Permanent</b>	Ghislaine BARBOSA, Svetlana BARTHELEMY (G-E), Maryse BRETON, Pascal CHIRAT, Jean-Pierre DAHM, Emile HERRY (BRE), Jean-Pierre KOLASINSKI, Hugues PANNIER
<b>Excusés Groupe permanent</b>	Edouard ANTCZAK, Jean-Pierre LUTZ, Valérie PASQUIER
<b>Présents Ligues</b>	Alexis AUGER (I-F), Raymond BEAUDOUR (OCC), Jean-Michel CLAISSE (H-F), Gilbert DUVAL (CEN), Hélène HASLAY (N-A)
<b>Excusés Ligues</b>	Richard DELAUNAY (P-L), Martial FESSELIER (NOR), Jeannine GOSSELIN (PCA), Jean-Louis LAFLEUR (ARA), Pascal SURDON (BFC)
<b>Présents GT MNC</b>	Gérard CLAIRE, Bernard SAINTEMARIE, Loïc RAPINEL, Denis PFISTER

La CNM remercie Daniel ARCUSET, Vice-président délégué de la Fédération pour sa présence à cette réunion. Ce dernier ouvre la Commission nationale plénière en rappelant le rôle des commissions qui restent maîtresses de leur ordre du jour et souligne le rattachement de la Marche Nordique en Compétition à la CNM.

Le Président donne ensuite la parole à Jean-Pierre KOLASINSKI qui présente le Groupe de travail Marche Nordique en Compétition.

### 1 INFORMATIONS FEDERALES

- Arrivée de Souad ROCHDI comme Directrice Générale de la Fédération en remplacement de Frédéric SANOUR parti diriger l'Agence Nationale du Sport.
- Martial FESSELIER a été élu nouveau Président de la Commission régionale de marche de Normandie.
- Madame Svetlana BARTHELEMY annonce sa démission de la Commission régionale de marche du Grand-Est pour raison professionnelle.
- Mise en place d'une nouvelle gouvernance du sport avec la création de l'ANS (Agence Nationale du Sport). Le CNDS devient le PSF (Projet Sportif Fédéral). Différents types d'actions seront

éligibles à la demande de subvention, dans les secteurs « Stade », « Education Athlétique », « Running » et « Forme et Santé ». Pour plus de renseignements, voir la circulaire n°26 du 3 mai 2019.

- De nouveaux PV de records, dont la Marche, sont en préparation.
- Au niveau international, le 50km marche pour les hommes est maintenu jusqu'aux Jeux Olympique de Tokyo. Pour le 50km féminin, des négociations seraient en cours bien que les délais paraissent bien courts. En France, jusqu'en 2021, dans le cadre des Championnats de France, l'on reste sur les distances actuelles : 20km, 35km, 50km et 10km pour les Championnats de France Elite.
- Une nouvelle catégorie Masters 35 ans sera applicable à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2019. Celle-ci sera gérée par la Commission de l'Athlétisme Master.

## 2. INTEGRATION DE LA MARCHÉ NORDIQUE COMPETITION DANS LA CNM ET LES CRM

- Les membres représentant la marche nordique en compétition s'interrogent sur le nombre de leurs représentants à la Commission Nationale de Marche. Le Bureau Fédéral a pris la décision d'intégrer deux personnes. Depuis le 26 avril, la marche nordique en compétition est intégrée au sein de la CNM et le rattachement de la discipline dans les CRM doit se faire progressivement dans les Ligues. Une longue discussion s'instaure sur les épreuves de MNC qui ne sont pas gérées par les CRM. Il est demandé aux Présidents de CRM de se rapprocher de leur Président de Ligue afin de travailler à l'élargissement des CRM avec des membres de la MNC. En résumé, la MNC est une discipline de l'athlétisme qui doit être gérée par les CRM. Pascal CHIRAT, référent de la marche athlétique, est également référent de la marche nordique en compétition.

## 3. MISE A JOUR DU SITE INTERNET FFA RELATIF A LA MARCHÉ

- Sur le site web de la FFA, dans le menu performance, compétitions de marche, l'on a accès à Marche Athlétique (Championnats de France 2019) et à Marche Nordique Compétition (une multitude d'informations). Différentes modifications sont à apporter afin d'améliorer la lisibilité des épreuves de marche, notamment sur route.

## 4. REGISTRE DES COMPETITIONS DE MARCHÉ

- Le Président propose que le 5km cadets (tes) soit une performance reconnue donc qualificative aux Championnats de France et qu'elle attribue également des points. Actuellement, l'épreuve de 5km CA marche route n'est pas prise en compte.
- A noter que les épreuves cadets(tes) (5km) et juniors (10km) du Critérium national de printemps à Epinal sont qualificatives avec les minima B et plancher aux Championnats de France CA/JU.

## 5. FORMATION DES OFFICIELS TECHNIQUES

- La mise en place des nouvelles formations a pris un peu de retard. Au niveau de la marche, une partie des documents de formation est réalisée. Les autres documents doivent être travaillés à nouveau avant fin juin pour une mise en place dès septembre.
- Dans le cadre de Paris 2020, des examens de Chef Juge auront lieu sur le week-end des 15 et 16 juin prochain.

- Pour cette année, les Juges de marche nordique en compétition seront formés via le processus habituel.

## 6. CALENDRIER ET IMPLANTATIONS 2019/2020

### 2019 :

- Championnats de France CA/JU	7 juillet	ANGERS
- Championnats de France Elite	28 juillet	SAINT-ETIENNE
- Championnats de France de MNC	29 septembre	LES MUREAUX
- Challenge national des Ligues	6 octobre	SARAN
- Coupe de France	13 octobre	BLOIS
- Critérium Nationaux des 50km	27 octobre	BALMA

### 2020

- Championnats de France EC et Marche en salle	1 février	
- Championnats de France des 100km Marche	22 février	
- Championnats de France Elite en salle	29 février	
- Championnats de France de Grand Fond	4/15 mars	
- Championnats de France des 20 et 50km	22 mars	GIEN
- Critériums nationaux de Printemps	22 mars	GIEN
- Championnats du Monde de marche par Equipe	2/3 mai	MINSK (Biélorussie)
- Championnats de France Elite	21 juin	ANGERS
- Championnats de France CA/JU	26 juillet	
- Challenge national des Ligues	11 octobre	
- Coupe de France	18 octobre	

## 6. RECORDS

En attente du résultat du contrôle anti-dopage, la CNM prend note de la performance de Clémence BERETTA (AVEC) au 20km marche espoir féminin en 1h34'15" à PODEBRADY le 6 avril 2019.

La CNM homologue le record de France du 20km marche espoir masculin réalisé par Gabriel BORDIER (US SAINT BERTHEVIN) en 1h21'55" à EPINAL le 17 mars 2019.

## 8. QUESTIONS DIVERSES

- Dérogations pour les Interclubs : trois clubs n'ont pas fait la demande de dérogation en temps voulu. Afin de ne pas pénaliser les athlètes, la CNM propose la prise en compte de tous les athlètes.
- La CNM désigne les Juges de marche pour les compétitions estivales.
- Questions de la Ligue des Pays de la Loire :
  - a) Pourquoi envoyer des Juges Fédéraux sur une épreuve Interclubs en dehors de son club ?  
*Le fait d'envoyer des Juges (pourquoi fédéraux ?) qui n'appartiennent pas forcément aux clubs en présence sur une compétition interclubs est une décision régionale, prise par la ligue organisatrice pour garantir la neutralité du jugement, peut-on supposer. Ce n'est absolument pas une décision, ni une recommandation de la CNM. Cependant, ce mode de fonctionnement*

*est mis en place par la CRM dans certaines ligues et permet ainsi d'avoir au moins 3 juges sur chaque site d'Interclubs.*

- b) Il est de plus en plus fréquent que des marcheurs finissent dans la dernière ligne droite avec une tout autre attitude dans leur progression pour améliorer leur temps. Que faire ?

*Quelle que soit la compétition de Marche, la règle 230.4 n'est pas applicable en France : le Chef Juge n'a pas le pouvoir de disqualifier un athlète dans les 100 derniers mètres, c'est une faute de jugement...*

*Concernant l'attitude des athlètes dans la dernière ligne droite, c'est au Chef Juge d'organiser son jury de telle sorte que 3 juges s'y retrouvent et puissent chacun mettre un carton rouge si l'athlète est en faute.*

- c) Quelles sont les distances réglementaires pour l'application de la Zone de Pénalité lors de championnat en salle ?

*En France en 2019, la Zone de Pénalité doit être appliquée pour toutes les catégories jeunes (BE, MI, CA et JU), en plein air ou en salle. Celle-ci n'est pas appliquée pour les épreuves sur piste (plein air et salle) pour les ES, SE et MA. Par contre, il est possible de la mettre en place pour toutes les catégories sur la route (PV CNM n°2 du 26 mars 2019).*

- d) Quelles sont les modalités d'inscription à l'examen de Juge de Marche National ?

*Concernant l'examen de Juge National, celui-ci était organisé tous les 4 ans, à la fin de chaque olympiade. Le dernier examen a eu lieu les 27 et 28 janvier 2017 à BOURGES.*

*A ce jour, l'ensemble des diplômes « jury » est en pleine refonte et il n'est pas possible, aujourd'hui, d'indiquer comment sera organisé le nouveau diplôme qui remplacera celui du Juge de Marche National.*

- e) Quel est le rôle de la CNM lors d'épreuves répertoriées au calendrier National et organisées par un club ?

*Extrait du Règlement Intérieur de la FFA*

*Se reporter à l'article 64.2 Commission Nationale de Marche (CNM) du Règlement intérieur de la FFA.*

- f) Lors d'une compétition si la CNM envoie ou détache un Juge National, quel est son rôle ?

*Le Panel des juges de Marche Nationaux a été créé en 2008. Le fait d'incorporer des Juges Nationaux, jugeant régulièrement dans les Championnats a permis d'homogénéiser le jugement sur l'ensemble du territoire grâce à leur présence et à leurs conseils auprès des juges locaux.*

La prochaine réunion Plénière aura lieu en février 2020 et la prochaine réunion du groupe permanent le mardi 3 septembre 2019 à 14h00.

- Séance levée à 16H00 -

**Maryse BRETON**  
SECRETAIRE

**Dominique PLEE**  
PRESIDENT